

## 2b / UNE RECONNAISSANCE SOCIÉTALE

*Derrière chaque aidé, se trouve un aidant, dont la vie personnelle et professionnelle se trouve profondément impactée. Malgré les évolutions initiées en 2004 (prémices de reconnaissance et communication, cadre légal, droit au répit, don de congés, ...), la reconnaissance des aidants est encore trop faible par rapport à la mission de service public qu'ils remplissent.*

**Comment la société peut reconnaître les aidants pour réduire leur charge ?**

- « **Statut** » : Réduction des loisirs, carrière en retrait, manque de temps et d'énergie... et quelle compensation ? Et si on valorisait réellement le temps passé et les compétences développées comme dans une VAE ? Comment pallier les pertes en termes de salaire, de retraite, d'évolution, ... ?
- « **Légitimité** » : Associations, État, structures privées, ... Quelle légitimité pour les acteurs coordonnant le processus ? Et si l'accompagnement des aidants était géré comme la prise en charge des aidés ?
- « **6 aidants sur 10 sont des salariés** » : Et si les entreprises envisageaient un statut et des conditions particulières pour les aidants ? Et si les branches et fédérations systématisaient les compensations, même pour les plus petites entreprises ?

